



## **PGE :**

### **les Vignerons Indépendants saluent les annonces sur l'allongement de la durée de remboursement des PGE et continuent à œuvrer pour l'étalement des autres encours bancaires**

**Charenton-Le-Pont, le 5 janvier 2022** - Après de longs mois de sensibilisation des pouvoirs publics, les lignes ont enfin bougé sur le sujet des PGE ! En effet, suite à nos nombreux rendez-vous et conformément aux échanges avec le ministre en charge des PME au début du mois de décembre sur notre salon des Vins des Vignerons Indépendants à Paris, le ministre de l'Economie vient d'annoncer la possibilité pour les entreprises les plus en difficultés de repousser la date de fin du remboursement du PGE jusqu'à 10 ans. En outre, il pourra être prévu dans certains cas le report du début du remboursement à fin 2022.

Les Vignerons Indépendants saluent cette avancée qui fait directement écho aux propositions portées par le mouvement pour soutenir les vignerons les plus en difficultés. En effet contrairement à d'autres secteurs, la reprise économique ne pourra pas se faire à plein à cause des conséquences des aléas climatiques subis au printemps 2021 sur leurs chiffres d'affaires en 2022.

Ils rappellent ainsi l'importance de mener également la même démarche sur les autres encours bancaires, soit grâce à la généralisation d'une année blanche bancaire en 2022 avec un report en fin de plan sans surcoût, soit par une consolidation et un réétalement dans le temps des autres encours bancaires à taux bonifié.

#### **CONTACT PRESSE :**

Audrey Monségu

Responsable des affaires juridiques et syndicales

01 53 66 32 97

[a.monsegu@vigneron-independant.com](mailto:a.monsegu@vigneron-independant.com)